

Les acteurs de la filière bois au Congo impliqués dans des projets de textes de leur domaine d'activité

Environ 80% des sociétés forestières et industrielles évoluant dans le pays reçoivent désormais des informations concernant les nouveaux textes réglementaires ainsi que les documents relatifs au système de vérification de la légalité.

Le coordonnateur du projet « Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents de l'Apv-flegt », Edouard Kibongui, a donné l'information à la clôture de ce projet, le 13 décembre à Brazzaville.

Les résultats indiquent qu'au moins 60% des sociétés participent aux activités de sensibilisation et de concertation concernant des projets de textes. Quatre projets de textes, par exemple, ont été complétés grâce aux observations et propositions communes du secteur privé de la filière bois, qui fait dorénavant des propositions communes et argumentées. Mis en œuvre pendant dix-huit mois par l'Association technique internationale des bois tropicaux (Atibt), le projet a permis de mener des actions multiples, notamment auprès du gouvernement, de la société civile ainsi que d'autres partenaires, dans le

but de soutenir le plaidoyer du secteur privé dans les problématiques d'actualité de leur secteur d'activité, en lien avec la mise en œuvre du processus Apv-Flegt, à l'instar du code forestier et l'examen des documents d'opération et d'application du système de vérification de la légalité.

La coordonnatrice adjointe des projets Flegt Redd+, Maylis Borelli, a relevé qu'afin d'avoir une action efficace, il est primordial de regrouper les opinions. « C'est pour nous un défi très important. L'Atibt, à travers ce projet, a pu mener et mener jusqu'en juin prochain, une facilitation du secteur privé dans le processus de mise en œuvre de l'Apv-Flegt en République du Congo », a-t-elle affirmé, relevant : « Nous souhaitons une exploitation forestière durable qui favorise le développement économique du Congo, préserve la biodiversité, respecte la population locale et soit soutenable pour les entreprises ».



La photo de famille des participants à la restitution du projet

Le projet « Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents de l'Apv-flegt » avait pour objectif, entre autres, de mettre à la disposition des sociétés forestières et industrielles évoluant en République du Congo davantage d'informations sur les contenus des projets de textes réglementaires, documents d'opérationnalisation et d'application du système de vérification et la légalité. Il visait également une participation renforcée et organisée de ces so-

Abordé, le directeur administratif du groupe Afrwood, Armand Blaise Diarwinza, a reconnu le rôle fondamental qu'a joué ce projet au profit des forestiers. « L'Atibt a été réellement l'interface entre l'administration forestière et le secteur privé. Les forestiers congolais qui ont des petits permis ont pu avoir l'occasion de discuter leur prescription environnementale et faunique grâce à ce projet. Le problème pendant reste le code forestier », a-t-il confié.

ciétés à la formulation commune des amendements aux projets de textes et documents. Renforcer la représentation du secteur privé lors des réunions nationales s'inscrivait au nombre des objectifs que poursuivait ce projet.

Rappelons que l'Atibt a bénéficié de l'appui de ses partenaires, à savoir l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union européenne.

Lopelle Mboussa Gassia